



LOGO

MAGAZINE

La Tuilière  
24350 TOCANE SAINT APRE

ADRESSE POSTALE  
DU MAGAZINE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre : ISABELLE FM (24350 Tocane Saint Apre)  
Et Le magazine (nom et adresse du magazine)

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de ses actions pour le Développement local, ISABELLE FM s'engage à soutenir et promouvoir par une présentation antenne et reportage avec entrevue et diffusion sur ses fréquences (91.3 & 102.9 Mhz) et sur Internet la sortie du magazine (nom du magazine), ainsi que par la diffusion d'annonces, à raison de deux annonces par jour pendant les deux semaines précédant la date de sortie du magazine (sauf week-ends et jours fériés).

Une bannière du magazine (nom du magazine) sera insérée en page d'accueil sur le site Internet d'Isabelle FM avec un lien vers le site de (nom du magazine).

Le magazine (nom du magazine) s'engage en contrepartie à apposer gratuitement le logo d'ISABELLE FM accompagné de deux phrases de texte sur son magazine papier (nom du magazine), numéro du (date) au format 1/2 page quadri et d'en fournir plusieurs exemplaires à ISABELLE FM.

Une bannière d'Isabelle FM sera insérée en page d'accueil sur le site Internet du magazine (nom du magazine) avec un lien vers le site Internet d'Isabelle FM.

Cette convention est établie pour une durée limitée à cette opération.

Pour ISABELLE FM  
M. Patrick Lapeyronnie

Pour (nom du magazine)  
M. (nom du responsable)  
(signature et cachet)